



**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes ;

vu la loi concernant le traitement des déchets (LTD), du 13 septembre 1986, et la loi portant modification de ladite loi, du 29 septembre 2010 ;

vu le règlement communal en matière de gestion des déchets, du 22 octobre 2018 ; sanctionné par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2018 ;

après avoir vérifié que les agent·e·s proposé·e·s remplissaient les conditions de moralité et d'honorabilité ;

sur la proposition du chef de dicastère,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'assermentation est avant tout une prestation de serment qui confère à l'agent·e l'engagement solennel de respecter les règles de déontologie en relation avec ses missions. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l'importance des fonctions qu'il·elle s'engage à accomplir.

**Article 2 :** La prestation de serment s'énonce par la formule « Je jure (ou je promets) de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge ».

**Article 3 :** Le Conseil communal porte à la connaissance du public que les personnes suivantes, employées de la commune, ont prêté serment devant lui au cours de la cérémonie d'assermentation des personnels communaux qui s'est déroulée en date du 13 mai 2019 à l'administration communale de St-Aubin-Sauges :

Baumann Pierre-André, collaborateur des travaux publics ;  
Jacot Jean-Claude, collaborateur des travaux publics ;  
Düscher Michel, collaborateur des travaux publics ;  
Gilliéron Olivier, collaborateur des travaux publics ;  
Guinnard Alain, collaborateur des travaux publics ;  
Guyot Florian, collaborateur des travaux publics ;  
Kobel Ludovic, collaborateur des travaux publics ;  
Stauffer Michel, collaborateur des travaux publics ;  
Stocco Jean-Michel, collaborateur des travaux publics ;  
Keller Fabienne, collaboratrice des déchetteries ;  
Michel Francis, collaborateur des déchetteries ;  
Nussbaum Jean-François, collaborateur des déchetteries.

**Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

St-Aubin-Sauges, le 13 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
François Del Rio

Le secrétaire,  
Alexandre Béguin